

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il n'est pas nécessaire d'envoyer chercher ces informations en Angleterre.

Sir LEONARD TILLEY: Non.

La motion est adoptée, telle qu'amendée.

SOMMES AVANCÉES AU GOUVERNEMENT PAR DES BANQUES.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je demande,—

Un état du total des sommes avancées au gouvernement du Canada sous forme de prêt par toute banque ou toute personne au Canada ou en Angleterre, jusqu'au 1er février 1885.

Tout ce que je désire savoir, c'est le montant que ces institutions ont prêté au gouvernement, si tels prêts ont été faits.

La motion est adoptée.

OUVRIERS DANS LES MANUFACTURES.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Je demande la production de,—

Tous rapports, états et correspondance en la possession du gouvernement indiquant le nombre des ouvriers employés dans les manufactures du Canada en 1878 et en 1884, avec aussi le montant du capital placé dans ces manufactures, et des gages payés.

Ceci a rapport à certaines déclarations faites récemment ailleurs, par l'honorable ministre des finances. Il a dit, ai-je compris, qu'il faisait ses comparaisons entre 1878 et 1884. S'il n'a pas dit 1884, je changerai ma motion en y incluant l'année pour laquelle il s'est procuré les informations en question. Je remarque que les mandats du gouverneur général renferment certaines sommes affectées au coût de ces informations, et il est naturellement désirable que les informations que l'honorable ministre des finances possède à ce sujet, et sur lesquelles il a appuyé ces déclarations, soient déposées sur le bureau de la Chambre au plus tôt, seraient-elles dans un état imparfait.

Sir LEONARD TILLEY: Je puis dire, pour l'information de l'auteur de la motion, qu'il n'est guère nécessaire d'insister pour qu'il soit fait droit à sa demande, bien que nous n'y ayons aucune objection, vu que l'on prépare actuellement un état qui sera soumis sans délai à la Chambre, avant le discours du budget. On prépare actuellement cet état, de sorte qu'il sera accessible aux honorables membres de cette Chambre sous la forme qui sera prête le plus tôt possible.

La motion est adoptée.

VOLONTAIRES DE 1837 ET 1838.

M. HICKEY: Je propose,—

Qu'il est à propos que le gouvernement reconnaisse d'une manière convenable les éminents services que les volontaires de 1837-38 ont rendus à leur patrie en prenant sa défense à cette époque.

En faisant cette motion, je sais parfaitement que la demande qu'elle renferme a également été faite à ce parlement par d'autres députés, aux sessions précédentes. Mais, M. l'Orateur, ayant l'honneur de représenter un comté où résident plusieurs de ces vétérans, j'ai senti qu'il était de mon devoir de faire de nouveau cette demande au gouvernement et au parlement, et de rendre hommage aux principes qui les ont portés à défendre leur pays et son gouvernement. En agissant ainsi, je n'oublie pas que ceux qui étaient à cette époque opposés aux autorités sont devenus depuis des citoyens loyaux, sincères et fidèles, ni que la cause qu'ils essayaient alors de défendre pouvait équitablement être considérée comme honnête et juste; mais cela ne doit pas éclipser ou faire oublier le fait que ces hommes loyaux et indulgents qui ont pris les armes en 1837 et 1838, l'ont fait sur l'ordre et à l'appel de leur pays. Ils n'avaient pas à demander ou à discuter les raisons pour lesquelles on les appelait à défendre la couronne; ils devaient faire

leur devoir. Je crois qu'on ne devrait pas oublier ce grand principe, et dans ces jours où nous entendons d'honorables députés qui ont acquis de la renommée, parler d'annexion et de l'indépendance du Canada, il ne sera pas sans profit de jeter un regard en arrière, et de puiser des enseignements dans les scènes politiques du passé de notre pays. La Chambre comprend parfaitement que nous devons au dévouement patriotique déployé par ces patriotes soldats en 1837-38, l'union qui existe aujourd'hui dans ce grand et glorieux pays—le Canada-uni. Si ces hommes avaient, à cette époque, manqué à l'appel de leur pays, il serait difficile de dire dans quelle position nous serions aujourd'hui. Le Canada pourrait être entièrement une chose du passé, et nous pourrions n'avoir pas eu le droit glorieux de conserver notre nationalité, comme nous le faisons. Il m'est venu à l'idée que le gouvernement pourrait trouver, dans le riche Nord-Ouest, le moyen de donner un droit de homestead, ou des terres à ces hommes de 1837-38, et qu'il ferait ainsi droit, je crois, à leurs justes et équitables réclamations. Je crois que la chose est opportune, et que l'on pourrait aujourd'hui reconnaître ces réclamations.

Sir JOHN A. MACDONALD: J'apprécie beaucoup les raisons qui portent mon honorable ami à faire cette motion, et je reconnais avec lui la loyauté qui a engagé les volontaires à répondre à l'appel de leur pays durant les troubles de 1837-38. Il y a longtemps que ces troubles sont passés. Il ont eu lieu longtemps avant l'établissement de la Confédération. Ces volontaires du Haut ou du Bas-Canada ont leurs réclamations contre le gouvernement de ces deux provinces. La Confédération étant composée d'un certain nombre de différentes provinces qui ont été étrangères à ces troubles, et qui ne sont en aucune manière appelées à reconnaître ces services, il me semble que ce n'est pas ici le lieu où ces derniers peuvent être reconnus. Ce sont les différentes provinces où les troubles ont eu lieu et où les volontaires ont rempli leur devoir qui devraient les reconnaître.

M. BLAKE: Mon opinion sur ce sujet est entièrement d'accord avec celle de l'honorable monsieur, et je suis heureux de trouver une occasion de partager sa manière de voir, comme je l'ai déjà exprimé lorsque la question a été soulevée, dans un parlement précédent, et je dois dire à l'honorable monsieur, qui ne faisait pas partie de ce parlement, et peut ignorer le fait, que ça déjà été là l'opinion de la législature de la province d'Ontario, de la première législature de cette province, qui, sous la conduite de feu M. Sanfield Macdonald, a compris qu'il lui incombait de traiter des questions qui pouvaient résulter de ces troubles, et qui a agi en conséquence, et indemnisé M. Montgomery de l'incendie de sa grange par les volontaires.

Sir JOHN A. MACDONALD: Maintenant que mon honorable ami a exprimé son opinion, je crois qu'il ferait mieux de retirer sa motion.

Avec la permission de la Chambre, la motion est retirée.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

M. LESAGE demande :

Copie de tous les rapports des ingénieurs du gouvernement faits avant et aujourd'hui et relatifs à l'exploration des divers tracés projetés pour le prolongement du Pacifique Canadien de Montréal à un port sur l'Océan Atlantique.

M. l'Orateur, ce n'est pas mon intention de retenir l'attention de la Chambre bien longtemps en demandant la production des documents mentionnés dans cette motion, parce que le temps n'est pas encore opportun d'en venir à une décision à ce sujet. Mais la question est tellement importante pour nous qui sommes du district de Québec, que je profiterai de la présente circonstance pour attirer l'attention de l'honorable ministre des chemins de fer et du gouvernement sur un certain nombre de requêtes qui ont été présentées de la part des électeurs du comté de Dorchester, relativement